



Paris, le 15 juillet 2013

## L'affaire Mermet

Cela commence à faire du bruit. Plusieurs sites d'information ont repris [un texte d'Olivier Cyran publié le 26 juin par Article 11](#) absolument accablant pour Daniel Mermet. Les témoignages de Benjamin Fernandez et de Julien Brygo montrent un petit patron pervers à la tête de *Là-bas si j'y suis*.

Deux questions se posent :

- 1) Quel producteur ou encadrant à Radio France peut rester en place après qu'une collaboratrice ait vu sa santé mise en danger ?

Seul Daniel Mermet pouvait conserver son émission les dix années suivantes sans remise en cause de son mode de fonctionnement. Pourtant, entre temps, Dominique Dambert et Didier Ades, producteurs de *La Rue des Entrepreneurs*, ont été licenciés en cours de grille. Même sanction en 2012 pour le directeur des programmes de France Bleu Gascogne malgré 17 ans d'ancienneté et une pétition de soutien de ses animateurs.

- 2) Au-delà de son talent et celui de son équipe reconnu de beaucoup d'auditeurs, de quelles protections bénéficie Daniel Mermet ?
  - Probablement de bons relais médiatiques grâce à un réseau de personnalités militantes qui en font une icône de l'information libre, engagée et indépendante. Pourtant Radio France n'a pas craint une campagne hostile en écartant les humoristes Porte et Guillon.
  - Le soutien de quelques autres de ses collaborateurs, mais seraient-ils assurés de conserver leurs emplois si *Là-bas si j'y suis* disparaissait ? Ont-ils vraiment d'autres choix que de défendre l'existence de l'émission à laquelle ils collaborent ?
  - L'attribution du Grand prix de la Scam en 2013. Ce n'est pas non plus un gage : Myron Merson s'était vu décerner le prix Italia en 2010 juste avant son éviction.

La tartufferie, sur le concept *Là-bas ce que je dis*, aggrave le cas de Mermet. Ses fidèles auditeurs commencent à réaliser qu'il dessert la cause qu'il prétend servir. L'Unsa restera vigilant aux rapports humains établis au sein de cette équipe en souhaitant que plus aucun incident ne se reproduise à l'avenir.